

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 septembre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier d'acquisition d'une parcelle de terrain nu située rue François Blondel à Jonage.

Cette parcelle appartenant à madame Andrée Gonnet est nécessaire à l'élargissement de la rue précitée, dont la réalisation est prévue dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement 1998-1999-2000.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, la Communauté urbaine achèterait une parcelle couvrant une superficie de 454 mètres carrés, à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 361 de la section AM et classée au POS en secteur NAd, au prix de 90 800 F, conformément à l'avis des services fiscaux ;

B - Propose d'approuver ce document, de l'autoriser à signer l'acte authentique d'acquisition à intervenir et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit document ;

Où l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ce document.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique d'acquisition à intervenir.

3° - La dépense en résultant sera imputée au budget de la Communauté urbaine - exercice 1998 - compte 211 200 - fonction 64 - opération 0034.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,